

S.I.E.P.I.A

(Comité 2013-30)

REUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 novembre 2013

Membres présents :

ARAUJO Marie Noëlle
GELLY Edmond
ORIOU Gilles

DE GREGORIO Gil
IDELON Nicolas

DICO Charly
LAMBERTON Michel

Absents: ROLLAND Eric ; ROYANNAIS Philippe ; O'BATON Joël;
MORTEMOUSQUE Jean Marie; BOUCHET Christophe

Pouvoirs: Jean Marie MORTEMOUSQUE → Edmond GELLY
Joël O'BATON → Gil DE GREGORIO
Philippe ROYANNAIS → Marie Noëlle ARAUJO.

COMPTE RENDU

1 - Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Soumis à l'approbation du comité syndical par le Président, le compte rendu du 25 juin 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Tarifications 2014 (voir tableau ci-joint)

Après avoir longtemps et largement débattu des tarifications 2014 pour les trois sections, le comité syndical a décidé :

- De faire évoluer modérément les tarifications **d'eau potable** du fait que le renouvellement des anciennes conduites doit être poursuivi pour améliorer le rendement du réseau.
- De poursuivre l'évolution des tarifs **d'assainissement** prévue lors de l'étude financière préalable aux travaux, sachant que d'autres tranches de travaux restent à financer et que la TVA passe de 7% à 10% en 2014.
- D'ajuster les tarifs de **l'irrigation** pour équilibrer le budget de fonctionnement dont les dépenses, au vu du compte administratif 2012, sont supérieures aux recettes du fait des travaux d'entretien des matériels réalisés et des dépenses prévues en 2013, ce qui permettra aussi de poursuivre l'installation des compteurs individuels.

Volumes d'eau d'irrigation prélevés dans l'Isère en 2013 à la Station des Jallinières

Le Président tient à faire part de ses difficultés à obtenir avec précision le nombre de m³ pompés dans les eaux de l'Isère à la station des Jallinières.

Campagne d'irrigation 2012

Les documents proposés par le secrétariat à sa signature en novembre 2012, font état d'une consommation de **685 193 m³** (Aucuns relevés papiers fournis)

Au vu des consommations des années précédentes (entre 1,5 million de m³ et 4 millions de m³) cette consommation ne peut être ni vraie, ni vraisemblable.

Après vérification des fiches de relevés, il s'avère que le compteur avait été par deux fois remis à zéro pendant l'été. Les corrections qui s'imposaient ont été apportées dans la déclaration annuelle à la Chambre d'Agriculture.

Campagne d'irrigation 2013

- Index du compteur relevé en **novembre 2012** : **685 193 m³**. (voir ci-dessus)
- Index relevé le **13 avril 2013** par Michel Lambertson et Philippe Royannais : **692 986 m³**.
- **Fin juin 2013** la foudre est tombée sur la station des Jallinières mettant HS le comptage.

Après réparation et mise en place d'un nouveau comptage

- Index relevé le 3 juillet 2013 sur le nouveau compteur : **55 362 m³**.
- 21 août 2013 : Index **1 000 000 m³** (le **nouveau compteur bascule à 0 tous les 1 million de m³**.)
- Dernier index relevé en fin de campagne (31 octobre) par Michel et Philippe : **248 556 m³**.
- Consommation du 3 juillet au 31 octobre 2013 : **1 248 556 m³**.

1 248 556, c'est le nombre de m³ consommés proposé au Président pour transmission à la Chambre d'Agriculture. Soit, mais au premier coup d'œil, il est aisé de constater que cette consommation représente seulement le nombre de m³ comptabilisés par le nouveau compteur du 3 juillet 2013 au 31 octobre 2013.

Le nombre de m³ pompés de début avril au 3 juillet 2013 n'étant pas mentionné, ce qui n'est absolument pas normal, il est apparu nécessaire de constater si des relevés existaient.

Lors de la vérification des feuilles de relevés début novembre 2013, une feuille était intercalée entre celle des **derniers relevés de 2012** et celle du **3 juillet 2013**.

Il était logique de penser que cette feuille indiquait les relevés du 13 avril à fin juin 2013, sachant que le chiffre de la première ligne indiquait **537 620 m³** et le dernier **783 494 m³**.

Suite aux interrogations justifiées de Philippe Royannais, en vérifiant le détail des chiffres de cette fiche par rapport aux autres, il s'est avéré qu'elle concernait la 2^{ème} quinzaine de juillet 2013.

Problème : Si on remet cette fiche à sa place, on constate et déplore qu'aucun relevé n'ait été fait à la station des Jallinières entre le 13 avril et le 3 juillet 2013.

- Certes le printemps a été pluvieux, mais comment estimer la consommation 2013 ?
- Seul recours, le temps de fonctionnement des pompes
- Du 31 octobre 2012 au 3 juillet 2013 : **365 heures**.
- Si l'on tient compte du débit théorique horaire des pompes : **650 m³/heure**
- Le nombre de m³ pompés serait de : **237 250 m³**. (Ce qui n'est pas rien).

Les difficultés que posent l'absence de relevés pendant plusieurs mois et le retour automatique du compteur à zéro tous les 1 000 000 m³

A l'avenir, en l'absence de relevés **pendant plusieurs mois**, au vu des consommations annuelles (entre **1,5 million** et **4 millions** de m³) il sera impossible de comptabiliser avec certitude le **nombre de fois ou le nouveau compteur aura basculé à zéro**, donc de comptabiliser **le nombre de m³ pompés à l'Isère**.

Transmis à la Chambre d'Agriculture de l'Isère, cette nouvelle consommation 2013 d'eau d'irrigation, n'incitera pas, une fois encore, à rassurer les instances qui suivent de très près les prélèvements d'eau d'irrigation (surtout l'Agence de l'Eau), ni celle du Président qui endosse toute la responsabilité des chiffres fournis.

Informations :

Au sujet des prélèvements de l'eau d'irrigation dans l'Isère, suite à l'envoi des résultats, une demande d'autorisation de prélèvement pour l'année suivante est à compléter. Cette année notre envoi a été retourné en mairie de Saint Romans du fait que nous n'avons pas fourni la carte des périmètres d'irrigation. (Non demandée les années précédentes)

Deux cartes (Saint-Romans et Saint-Just) tirées du schéma directeur d'irrigation réalisé par ECE en 2009, ont été transmises dans les meilleurs délais.

A ce jour, aucun retour ne nous est encore parvenu, mais c'est à souhaiter que les deux cartes transmises conviennent, afin que le dossier autorisant les prélèvements pour 2014 soit accepté. (Voir courrier de la Chambre d'Agriculture ci-joint)

3 - Le point sur les travaux en cours (Voir tableau ci-dessous)

Nature des travaux	Entreprises	Montant du marché HT	Reste à engager HT
Réservoir du Banchet	Giraud/Wolf-Toutenvert	398 893	93 186
Canalisations	Giraud - Toutenvert	540 396	121 591
BC 1 - Les Troènes (St Just)	Giraud Marchand	93 897	0
BC 2 -Village Vieux (St Just)	Giraud Marchand	44 607,50	44 607,50
BC 3 -Village (St Just)	Giraud Marchand	38 560	0
BC 4 - Ferme Oriol (St just)	Giraud Marchand	57 567	0
BC 5 -Chirouzes (St Romans)	Giraud Marchand	22 595	0
Pompes Chirouzes	VEOLIA	134 645,68	134 645,68
		TOTAL :	394 030,18

4 - Budget 2013 : Décisions modificatives N° 2

Les décisions modificatives présentées dans le budget 2013 sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

5 - Délibération

Création d'un poste d'animateur - Recrutement d'un animateur en CDD.

Le Président rappelle à l'assemblée la réunion qui s'est tenue en mairie de Saint Romans le 13 novembre 2013, en présence de Monsieur Frédéric BALINT (Direction Départementale des Territoires de l'Isère (DDT38) et de Madame Claire NIVON (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse - AERMC) à laquelle les membres du comité syndical étaient conviés.

Le SIEPIA était représenté par Nicolas IDELON (Adjoint au Maire, délégué de la commune de Saint Romans) et Edmond GELLY (Maire de Saint Romans, Président du SIEPIA)

Cette réunion avait pour objets :

- La reconquête de la qualité de l'eau du captage des Chirouzes
- La mise en place d'un animateur
- Le relevé de conclusions de l'entretien du mercredi 30 octobre 2013 avec l'ARS.

Le Président précise que lors d'une précédente réunion, en présence de Monsieur Frédéric BALINT (DDT) de Mesdames Sandrine BOURRIN et Sylvette ENTRESSANGLE de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), le 30 octobre 2013 en mairie de Saint Romans, ces dernières avaient informé le Président du SIEPIA que **l'ARS avait acceptée de ne pas imposer la mise en place d'une dilution de l'eau des Chirouzes à partir du captage d'Auberives en Royans**, objet d'une dérogation aux limites de qualité pour la distribution de l'eau des Chirouzes pour le paramètre Atrazine-Desethyl.

Edmond GELLY souligne qu'au cours de la réunion du 13 novembre, Monsieur BALINT a précisé que la solution de dilution, si elle était mise en place, constituerait un double échec :

1. Echec de la politique publique pour le captage prioritaire des Chirouzes dont l'objectif était de se substituer au traitement curatif des pollutions diffuses.
2. Echec budgétaire pour le SIEPIA, maître d'ouvrage, en raison des conditions tarifaires proposées au projet de convention du fait que le prix du mètre cube d'eau importé conduirait à un prix de revient au mètre cube d'eau facturé aux abonnés du SIEPIA sans commune mesure avec celui produit à partir du captage des Chirouzes.

Le Président du SIEPIA tient d'autre part à souligner que les conclusions de l'expertise réalisée par l'ANSES (Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire Alimentaire et Travail de Nancy) suite aux différences de résultats d'analyses (quantification de l'Atrazine Desethyl) entre le laboratoire de **l'Isère** et celui de la **Drôme**, ont conduit, depuis le 17 février 2011, à des changements opératoires du laboratoire de l'Isère qui ont permis de supprimer la surévaluation des résultats donc de les améliorer.

Il précise que l'amélioration des résultats constatée depuis le printemps 2011 est aussi un élément favorable à l'abandon de la mise en place d'une dilution avec l'eau d'Auberives en Royans.

D'autre part, le diagnostic des pressions agricoles, réalisé par la Chambre d'Agriculture en 2011, les résultats de la dernière campagne de mesures qualitatives réalisée par le SIEPIA en août 2013 et le contexte largement documenté qui entoure le captage des Chirouzes, mettent en évidence l'existence d'une marge de manœuvre propice à une amélioration pérenne de la nappe exploitée.

Au vu de ses explications, il est apparu nécessaire de réactiver et de renforcer sans délai toutes les démarches pouvant faciliter la réussite d'un traitement préventif visant à améliorer d'une manière pérenne la qualité de l'eau des Chirouzes, de façon à ne pas avoir à solliciter une solution palliative difficilement acceptable sur le plan budgétaire et environnemental dans le futur..

Au vu des structures du SIEPIA qui manque de moyens humains et financiers nécessaires à l'avancement de la démarche captages prioritaires, sur les incitations de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la DDT 38, le Président propose au comité syndical la création d'un poste d'animateur et de recruter cet animateur en Contrat à Durer Déterminer (CDD) pour une durée de 3 ans qui pourra être renouvelé en cas de besoin et selon les conditions de participation au financement par l'Agence de l'Eau.

Missions de l'animateur

Le Président présente ensuite les deux volets de la mission établis par l'Agence de l'Eau qui permettront au SIEPIA de bénéficier pleinement de ses aides financières.

1 - Gestion quantitative pour réduire les fuites de polluants vers le captage des Chirouzes - Définition des tâches

Les missions sont à définir en application du programme d'actions mené sur la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage des Chirouzes (AAC). Le lien entre la Chambre d'Agriculture devra être établi : invitation aux Comité de Pilotage (COPIL) avec appuis techniques complémentaires. (Formations ...)

Objectifs

- Intégrer la gestion quantitative au programme de reconquête de qualité des eaux du captage des Chirouzes.
- Accompagner les exploitations pour une utilisation optimale de l'eau d'irrigation.

Missions

- Elles sont à définir dans le cadre du programme d'action dès la 1^{ère} année.

2 - Fonctionnement du SIEPIA volet Adduction d'eau Potable (AEP) + Irrigation Définition des tâches

Objectifs

- Améliorer le fonctionnement du syndicat.
- Suivi des engagements pris lors de la création du réseau d'irrigation avec prélèvement dans les eaux de l'Isère (fermeture des puits privés) avec accompagnement à la mise en œuvre si nécessaire.

Missions

- Elles sont à définir par le SIEPIA et **celles relevant de l'Irrigation ne seront pas financées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.**

Montage administratif

- Le poste d'animateur sera porté par le SIEPIA réparti à **80 %** sur le volet captage et **20%** sur le volet fonctionnement du SIEPIA.
- L'accueil de l'animateur au sein d'une structure intercommunale (structure porteuse du contrat de rivière, communauté de communes) serait un avantage et devra être discuté avec les représentants concernés.

Durée de la mission

- L'animateur restera en place aussi longtemps que durera l'application du programme d'action du captage. Les aides sont assurées pour toute la durée du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau. (2017)

Montage financier

- Le Président présente ensuite les propositions d'aide financières de l'Agence de l'Eau :

L'Agence de l'Eau sera partenaire financier et interviendra sur un taux d'aide de :

- **80%** la première année.
- **Le taux** d'aide sera révisé chaque année selon la définition et la répartition des missions de l'année N+1.

L'autofinancement (20%) sera partagé au sein du SIEPIA entre le budget de la Section "**Eau Potable**" et le budget de la section "**Irrigation**" selon des clés de répartitions qui restent à définir en fonction des actions menées.

Estimation du budget nécessaire à la création d'un poste d'animateur en fonction des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)

Le budget prévisionnel établi par l'AEMRC se décompose ainsi :

- Coût salarial annuel : (1 Equivalents Temps Plein) : 45 000 €
- Frais de fonctionnement : 5 000 €
- Budget annuel réel à charge du SIEPIA : 45 000 + 5 000 = 50 000 €
- Assiette d'aides de l'AERMC : 1,3 x (0,8 x 45 000 €) = 46 800 €
- Aides de l'AERMC : 46 800 x 80% = **37 440 €**
- **Autofinancement à charge du SIEPIA : 50 000 - 37 440 = 12 560 €**

Entendues toutes ces informations et explications, après en avoir débattu, par délibération le Comité syndical à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable :

- **A LA CREATION** d'un poste d'animateur selon les conditions énoncées ci-dessus
- **AU RECRUTEMENT** d'un animateur en Contrat à Durée Déterminée pour une durée de 3 ans qui pourra être renouvelé en cas de besoins.

6 - Questions et informations diverses

6.1 : Travaux dans le village de Saint Just de Claix

Gil DE GREGORIO fait remarquer que les travaux dans le village de Saint Just de Claix causent des désagréments et de l'insécurité aux commerçants locaux ainsi qu'aux riverains et demande au Président de bien vouloir intervenir auprès de l'entreprise en charge des travaux.

6.2 : Nouveaux taux de TVA 2014

Communiqué du Percepteur

- Au 1er janvier 2014, conformément à l'article 68 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, troisième loi de finances rectificative pour 2012, le taux de **19,6%** est porté à **20%** et le taux de **7%** est porté à **10%**.
- Le champ d'application respectif des différents taux n'est pas modifié.
- Les travaux d'assainissement qui relevaient du taux à **7%**, seront soumis à partir du 01/01/2014 au taux de **10%**.

A Saint - Romans le 07 décembre 2013.

Le Président :
E.GELLY